Image not found or type unknown

Abus de faiblesse débit de boisson BAR

Par **PIERREHER**, le **02/12/2015** à **22:49**

Bonsoir

Ancien alcoolique un débit de boisson connaissant mont problème m'a volontairement laissé consommé à outrance. des chèques on été émis depuis plusieurs mois dont je n'ai aucun souvenir ayant été par la suite hospitalisé.
Actuellement j'ai demandé copie de ces chèques qui ont été encaissé sur le compte personnel du gérant (son écriture et non la mienne). le montant se porte à 1000€. Il m'a réclamé ensuite le règlement d'une note de 2600€ non payé sans justificatif me menaçant qu'il avait des chèques encore en sa possession.

que puis je faire ? car je n'ai pas de souvenir de ces chèques et ne sait absolument pas si il y en a d'autre.

J'ai effectué une oppositions pour perte du reste des mes chéquier que je ne trouve plus.

est ce un abus de faiblesse ? sachant que j'ai été mis en invalidité pour des problème psychiatrique il y a 2 ans

vous remerciant d'avance de votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés